

Monsieur le président nous vous faisons une lettre, que vous lirez... sûrement



Lors de la séance de débat public organisée par la CNDP à Capbreton le 24 novembre 2011, concernant le projet EDF de stockage de gaz des Salins des Landes, l'un de ces beaux messieurs, représentant d'EDF a conseillé de prendre contact avec les pêcheurs du port de Wilhelmshaven, faisant état de la compétence d'EDF sur le site des cavités sa-

lines d'Etzel, à proximité de ce port.

De plus, dans le document général d'information sur le site de la CPDP : « **Projet de stockage souterrain de gaz naturel Salins des Landes** », en date du 30 octobre 2011, EDF précise, page 30, une implantation gazière à Etzel. Page 33, nous trouvons à l'appui d'une photo de ce site en construction, cette phrase : ' dans le nord de l'Allemagne, à Etzel, le groupe EDF réalise actuellement avec EnBW un stockage de gaz en cavités salines. Les quatre cavités créées devraient offrir un volume global de 400 millions de m³. Leur mise en service est prévue courant 2012 '. Puis à nouveau des photos : page 54, pages 67 et 68. La référence à Etzel est présente 7 fois.

A la lecture de ce dossier, on ne peut qu'en conclure qu'EDF serait, en 2012, un opérateur électrique et gazier majeur en Allemagne, riche d'une expérience non négligeable, en particulier dans le stockage de gaz dans des cavités salines.

Or après recherches, force est de constater qu'EDF, n'était qu'un actionnaire minoritaire du groupe Allemand EnBW et qu'en plus sa participation a ultérieurement été revendue au Land de Bade-Wurtemberg en 2010 .

D'ailleurs le groupe EDF semble très peu présent en Allemagne et un de ses directeur, Mr Pierre Lederer, vient justement de déclarer au quotidien économique allemand Handelsblatt : ' L'Allemagne est le plus grand marché de l'énergie en Europe. Nous devons y être présents, et nous allons bientôt y jouer à nouveau un rôle'. (Dépêche AFP du 24/01/12, citée dans la version électronique du Figaro)

D'après un communiqué de presse d'EDF en date du 31 mai 2007, et d'autres articles, ce n'est qu'en juin 2007 qu'un accord est intervenu entre les exploitants des cavités salines d'Etzel et le groupe filiale d'EDF, EnBW. Cet accord prévoyait que EnBW pourrait utiliser le stockage d'Etzel à l'horizon 2010.

' EDF et l'énergéticien allemand EnBW, détenu à 45% par EDF, ont chacun signé un accord avec la société allemande IVG Immobilien pour stocker du gaz naturel à l'horizon 2010 à Etzel, près de la Mer du Nord. Ces accords autoriseront EDF et EnBW à utiliser, pendant une durée de 35 ans, des infrastructures de stockage en cavités salines pour un volume total de plus de 400 millions de m³. '

' EDF et EnBW conduiront un projet de réalisation d'une station de compression périphérique au stockage. Les travaux de construction et la maintenance des installations seront réalisés par IVG Immobilien. '

Il est aussi écrit : ' Les travaux de construction et la maintenance des installations seront réalisés par IVG Immobilien. '

Jusqu'à preuve du contraire, il semblerait bien qu'EDF n'ait jamais construit, ni participé à la construction de cavités salines à Etzel, mais qu'elle ait, tout au plus, participé à la construction d'une unité de « *compression périphérique* ».

Par conséquent, le fait qu'EDF fasse état dans ses documents et lors de réunions publiques d'une expérience dans la technique de la construction et de la mise en œuvre de réservoirs de stockage de gaz dans des cavités salines, ne relève-t-il pas de la désinformation vis à vis du public et de la Commission ?

Si EDF n'a aucune expérience dans la mise en œuvre et l'exploitation de réservoirs de stockage de gaz dans des cavités salines, cette société n'a donc aucun retour sur expérience pour ce type d'exploitation.

Comme vous le dites, le principe de participation du public à la CNDP résulte d'une prise de conscience des impacts de certains projets d'aménagements ou d'équipements sur l'environnement et qu'un des principes fondamentaux de ces débats est que « **les citoyens doivent avoir accès à l'information** » (extrait du préambule de la convention d'Aarhus du 25 juillet 1998).

Ce droit du public à l'accès à l'information est repris dans l'article 132 de la Loi du 22 février 2002 réglementant le fonctionnement des CNDP.

Par conséquent, force est de constater que **le droit à l'information n'a pas été satisfait** dans ce dossier soumis à débat public, dans la mesure où EDF a tenté de faire accroire qu'elle avait une expérience dans la mise en œuvre et l'exploitation de réservoirs de gaz dans des cavités salines.

Cette consultation du public est donc entachée d'une **irrégularité grave**, irrégularité qui pourrait invalider tout le processus de cette consultation du public.

Cette lettre dont un large extrait est donné ci-dessus a été envoyée au président du débat public.

Mais ce n'est pas tout, suite à la découverte de ces faits nous avons décidé de nous documenter sur ce site d'Etzel. Et là, nous venons de découvrir des choses encore plus graves, Ces beaux Messieurs d'EDF, pantins pitoyables, ont omis de nous les préciser, à moins qu'ils n'en aient pas eu connaissance, tellement leur non maîtrise du dossier est évidente.

Nous vous donnons ci-dessous les premières constatations obtenues suite à des conversations téléphoniques, des recueils de documents, des études, des revues de presse. La grande majorité étant en Allemand, une traduction sérieuse doit en être effectuée. Ce n'est pour l'instant que le résultat d'un survol.

Début des travaux dans les années 1970 par le concessionnaire IVG Kavernen filiale de IVG Immobilien. Actuellement 42 cavités fonctionnent, 15 sont prêtes à être mises en service dont, peut être, celles qui devaient être attribuées en location à nos amis.

99 sont autorisées. En 2040, il y aurait 144 cavités salines opérationnelles, soit 21 millions de m³.

Au départ les cavités salines étaient prévues pour du pétrole, puis on est passé au gaz. Enfin par un subtil détournement elles devraient maintenant stocker aussi du CO₂, tient donc. En effet, il y a des centrales au charbon qui ne demandent qu'à être propres...

Le saumoduc fonctionne depuis 40 ans.

Le terrain s'est affaissé de 26 cm depuis le début des travaux, IVG prévoirait un affaissement de 1,4 m d'ici 2040, et 2,3 m en 2060. De nombreuses fissures seraient apparues ou prévues. Il existe un risque important d'apparition d'un lac, la zone est sous le niveau de la mer. Des stations de pompage seraient envisagées.

Une polémique se formerait autour de l'indemnisation des dégâts, et du financement des mesures correctives. Pour prouver les dégâts, les gens doivent en apporter la preuve. Par exemple que les fissures sur les bâtiments ne soient pas antérieures aux travaux (photos etc...).

De temps en temps, il y aurait des fuites, la formation de petits lacs d'hydrocarbures, des odeurs très incommodantes de gaz. Les gens ont peur des fuites de CO₂ très dangereux, qui plus lourd que l'air, invisible et inodore reste au niveau du sol.

Pour prouver la pollution il faut impérativement analyser les sols, les terrains avant le début des travaux sinon aucune preuve n'est acceptée. Or cela n'aurait jamais été fait. Pas de problème au sujet de la concentration de sel, mais des problèmes de métaux lourds. A marée basse le saumoduc crache une soupe mousseuse. La disparition des poissons est un fait, mais on ne saurait trop à qui l'imputer puisque la zone est très polluée, par des élevages intensifs de bovins, et la technique du tout à la mer.

Dans la campagne, les compresseurs disséminés feraient énormément de bruit. A force de bataille, il y aurait parfois des isolations phoniques qui sont faites.

Il y a des projets de ce type ailleurs et surtout en Allemagne de l'Est, le travail manque, le taux de chômage élevé, permettent de mieux accepter le progrès ...

Un autre document vient de nous parvenir, après celle du CESER, la contribution du CSRPN, est consternante pour EDF. Dès le début nous avons attiré l'attention de ces beaux Messieurs d'EDF sur une étude du BRGM. Etude dont ils ignoraient l'existence et dont ils n'ont cessé de dénigrer le contenu. Voici ce que pense le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel :

Nous encourons le risque de nous retrouver avec une bande de clampins inconscients et incompetents, creusant des cavités dans un diapir pourri, autour d'un projet de type SEVESO 2.

Le silence assourdissant de nos grands élus locaux est particulièrement inquiétant. Nous espérons une déclaration du principal intéressé, le président du conseil général, avant la fin du débat public.

Les Landais sont ils assez pauvres, assez désespérés, pour qu'ils acceptent l'installation de cette catastrophe annoncée ?

Nous demandons avec force l'annulation du projet.

Nous demandons, que ce débat public soit déclaré nul et non avenu par suite de l'apparition de ces données non communiquées.

Nous demandons si EDF s'entête à ce que ce débat soit de nouveau fait avec des expertises obtenues par des structures indépendantes de toute relation avec EDF.